



Politique de gestion financière de l'Institut d'études des dynamiques contemporaines de l'État et des sociétés en Afrique (IDÉES-AFRIQUE)

La présente politique de gestion financière a pour objectif d'assurer une saine gestion des finances de l'organisme à but non lucratif "Institut d'études des dynamiques contemporaines de l'État et des sociétés en Afrique" (IDÉES-AFRIQUE). Cette politique vise également à décrire les règles à respecter en matière de dépenses et les modalités de remboursement. Elle s'appuie sur la réglementation en vigueur au Québec.

1. Principes généraux de la gestion financière

1.1 Transparence et reddition de comptes

IDÉES-AFRIQUE s'engage à assurer une gestion transparente et à rendre des comptes aux membres, aux partenaires financiers, aux donateurs et aux autres parties prenantes.

1.2 Équité et égalité

L'organisme s'engage à garantir l'équité et l'égalité dans la répartition des ressources et des dépenses entre les différents projets, membres et partenaires.

1.3 Prudence et diligence

IDÉES-AFRIQUE se doit d'agir avec prudence et diligence dans la gestion de ses finances, en tenant compte des risques et des opportunités.



2. Règles en matière de dépenses

2.1 Autorisation des dépenses

Toutes les dépenses doivent être autorisées par le conseil d'administration, le directeur général ou la personne désignée par ces derniers, selon les seuils et les procédures établies.

2.2 Catégories de dépenses

Les dépenses de l'organisme sont classées en différentes catégories, telles que les dépenses d'exploitation, les dépenses de personnel, les dépenses de projets et les dépenses de capital.

2.3 Procédures d'achat

IDÉES-AFRIQUE s'engage à respecter les règles d'éthique et de transparence dans les procédures d'achat et de sélection des fournisseurs, en tenant compte des meilleurs prix, de la qualité des produits et services, et des délais de livraison.

3. Modalités de remboursement

3.1 Frais de déplacement et de représentation

Les membres et les employés de l'organisme peuvent se faire rembourser les frais de déplacement et de représentation engagés dans le cadre de leurs fonctions, selon les modalités et les plafonds établis.

3.2 Frais de formation et de perfectionnement

Les frais de formation et de perfectionnement engagés par les employés pourront être remboursés, sous réserve de l'approbation préalable du conseil d'administration ou du directeur général et selon les modalités établies.



4. Contrôle interne et audit

4.1 Contrôle interne

L'IDÉES-AFRIQUE met en place un système de contrôle interne pour assurer l'efficacité et la sécurité des opérations financières, la conformité aux lois et aux règlements, et la protection des actifs de l'organisme.

4.2 Audit externe

Les états financiers de l'organisme sont soumis à un audit externe annuel, réalisé par un cabinet d'experts-comptables indépendant. Les résultats de cet audit sont présentés au conseil d'administration et aux membres lors de l'assemblée générale annuelle.

5. Gestion des ressources humaines

5.1 Rémunération et avantages sociaux

L'IDÉES-AFRIQUE s'engage à offrir une rémunération équitable et compétitive à ses employés, en tenant compte des normes du marché et des ressources disponibles. Les avantages sociaux, tels que les congés payés, les assurances et les régimes de retraite, sont également pris en considération.

5.2 Évaluation des performances

Les employés sont évalués annuellement sur la base de leurs performances et de leur contribution à l'atteinte des objectifs de l'organisme. Les résultats de ces évaluations peuvent avoir une incidence sur la rémunération et les perspectives de carrière.

6. Gestion des risques financiers

6.1 Identification et évaluation des risques

L'IDÉES-AFRIQUE procède régulièrement à l'identification et à l'évaluation des risques financiers auxquels elle est exposée, tels que les risques de crédit, de marché, de liquidité et d'exploitation.



6.2 Stratégies de gestion des risques

L'organisme met en place des stratégies de gestion des risques adaptées à sa situation, telles que la diversification des sources de financement, la mise en place de réserves financières et la souscription d'assurances appropriées.

La politique de gestion financière de l'IDÉES-AFRIQUE vise à assurer une saine gestion des finances de l'organisme, en respectant les principes de transparence, d'équité, de prudence et de diligence. Elle établit des règles claires en matière de dépenses et de remboursements, conformément à la réglementation en vigueur au Québec. Cette politique contribue à renforcer la crédibilité et la pérennité de l'organisme, au service de ses membres, partenaires financiers, donateurs et autres parties prenantes.